

**CONSEIL MUNICIPAL D'HARFLEUR
LUNDI 6 JUILLET 2026 À 18H30**

DEL2026-122

N° 26 07 21

CULTURE

Chèques musique 2026/2027

Participations Ville / Familles

. Principes - Adoption

Rapporteur : Stéphane LEBESNE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 29

L'an deux mille vingt-six, le six juillet à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Ville d'Harfleur légalement convoqué le trente juin deux mille vingt-six s'est réuni à la Mairie d'Harfleur, dans la salle du Parc – Centre Françoise Dolto, sous la présidence de Monsieur Tony LEPRÊTRE, Maire.

PRÉSENT(E)S : 28

Tony LEPRÊTRE, Franck GROUSSARD, Laurence VAUSSY, Stéphane LEBESNE, Wanda MACDANIEL, Romuald AMI, Marion HAUGUEL, Olivier LE BASTARD, Sylvie CHAPELLE, Céline PROUST, Ghislain PORET, Sabine SALÉ, Joaquim SOREL, Monique LEVASSEUR, Nicolas ARENSMA, Yvonne DAVID, Vincent GORAGUER, Josiane FOURNET, Alexy LEPRÊTRE, Alyssia LEBESNE, Ryan MAUROVIC, Clara CHERRIER, Kévin CROCHEMORE, Justine DUCHEMIN, José GUTIERREZ, Faïza ANBAR, Josette DUREL, Dominique CHARPENTIER.

ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S AYANT DONNÉ PROCURATION : 1

Dominique BELLENGER à Kévin CROCHEMORE.

ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S SANS PROCURATION : 0

ABSENT(E)S : 0

Votants : 29

Secrétaire de séance :

Laurence VAUSSY



Délais et voie de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Mesdames, Messieurs,

Le chèque musique est une allocation municipale qui permet aux jeunes Harfleurais âgés de moins de 21 ans de se voir octroyer une aide sur les activités proposées par l'Association Havraise d'Initiatives Sociales et Culturelles pour son activité Centre d'Expressions Musicales (C.E.M).

Le montant du chèque musique est individuel. Il est calculé selon le tarif en vigueur au C.E.M pour l'ensemble des activités, hors adhésion annuelle, et varie selon le quotient familial des intéressés. Le chèque musique est délivré entre le 1^{er} septembre et le 30 juin.

En conséquence, et après en avoir délibéré, je vous propose que le Conseil Municipal,

- **autorise le dispositif chèque musique pour les inscriptions à l'Association Havraise d'Initiatives Sociales et Culturelles pour son activité Centre d'Expressions Musicales 2026/2027, en faveur des jeunes Harfleurais âgés de moins de 21 ans.**

Les chèques sont délivrés entre le 1^{er} septembre 2026 et le 30 juin 2027.

- **adopte le tableau ci-dessous fixant les participations des familles harfleuraises et de la Ville d'Harfleur :**

Quotient "Q"	Participation Famille	Participation Ville (chèque musique)
$0 \leq Q < 461$	15 %	85 %
$461 \leq Q < 604$	20 %	80 %
$604 \leq Q < 833$	25 %	75 %
$833 \leq Q < 940$	30 %	70 %
$940 \leq Q < 1\,084$	40 %	60 %
$1\,084 \leq Q < 1\,234$	50 %	50 %
$1\,234 \leq Q$	80 %	20 %

Les tarifs à barèmes dégressifs sont calculés au vu des dossiers familiaux selon les modalités du quotient familial en vigueur et les formalités d'inscription.

Imputation budgétaire :
Compte : 6188 - Fonction : 338

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Pour : 29

Contre : 0

Fait et délibéré les jours et ans sus indiqués

Pour extrait certifié conforme

Laurence VAUSSY
Secrétaire



Tony LEPRÊTRE
Maire

Délais et voie de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.